



U CURDELIN

LE MAGAZINE DE L'UNION DES FEMMES MONÉGASQUES

DÉCEMBRE 2022 - N° 7 - UFM



POUR NOUS CONTACTER

26, Quai Jean-Charles Rey 92.05.95.05 contact@ufm.mc www.ufm.mc Union.des.Femmes.Monégasques



SOMMAIRE

U CURDELIN | DÉCEMBRE 2022 | NUMÉRO 7

- 3 MOT DE LA PRÉSIDENTE
- 4 RETOUR SUR ... L'ATELIER TERRARIUM
- 5 SCIÀ RUGNA
- 6 EXPOSITION : COCKTAIL AVEC LES PERSONNALITÉS
- 8 RETOUR SUR ... LE 1ER HAPPY HOUR
- 10 RETOUR SUR ... LE DÉJEUNER D'AUTOMNE
- 14 DU CÔTÉ DES AMIS : U CANTIN D'A ROCA
- 15 RETOUR SUR ... LA MESSE EN L'HONNEUR DE NOS DÉFUNTS
- 16 RETOUR SUR ... OPÉRA, LA DAMNATION DE FAUST
- 17 ECHANGE AVEC NOS ADHÉRENTES : DOMINIQUE LECHNER
- 20 RENCONTRE AVEC LAURENCE GARINO
- 23 LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS À MONACO
- 33 CADEAU POUR NOS ADHÉRENTES : BD "DEVOTA"
- 34 COUP DE COEUR : CELLULE EMPLOI-JEUNES
- 36 NOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS ET ACTIVITÉS À VENIR
- 37 GÂTEAU DES ROIS
- 38 SANTÉ DES FEMMES : CONFÉRENCE SUR L'ENDOMÉTRIOSE
- 39 MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE : VISITE DE L'EXPOSITION "D'UN MONDE À L'AUTRE"
- 40 DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Comité de Rédaction

Présidente Véronique de Millo Terrazzani,
Vice-Présidente Claude Manzone,
Secrétaire Générale Paula Spiliotis-Saquet,
Secrétaire Adjointe Corinne Lorenzi,
Trésorière Générale Olivia Rebuffel,
Trésorière Adjointe Dominique Salvo,
Conseillère Béatrice Fresko-Rolfo

Directrice de la Publication

Véronique de Millo Terrazzani

Édité par l'Union des Femmes Monégasques

Dépôt légal : décembre 2022

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chère adhérente, Chère amie,

L'approche des fêtes de fin d'année est, pour la plupart d'entre nous, synonyme de joie, de bonheur.

Cependant, nous traversons une période que l'on pourrait aisément qualifier de compliquée : situation sanitaire, guerres dans le monde, recul des droits des femmes dans de nombreux pays, dérèglements climatiques qui provoquent – entre autres – des émigrations massives qui sont des sources de conflits, prix de l'énergie, inflation galopante, pouvoir d'achat en berne, etc.

Dans ce contexte, comment peut-on arriver à retrouver la magie des fêtes de Noël ?

Peut-être en replongeant à la source, en retrouvant la symbolique liée à ces fêtes, en retrouvant une forme de spiritualité que l'on soit religieux ou pas. Ce que j'entends par spiritualité c'est l'idée de se rattacher à la nature de l'esprit, c'est chercher du sens à nos actions.

Noël appartient à notre univers émotionnel, culturel et religieux, c'est à la fois la fête de la famille, de l'amour et de l'amitié mais aussi le moment du pardon et de la réconciliation.

Les rituels de Noël sont la manifestation symbolique de ce que la vie est et devrait être : de la joie, de la confiance, de la fraternité, de l'accueil, de la solidarité et du partage.

Bien entendu, chacune d'entre nous est libre d'y voir ce qu'elle désire, ma vision est donc, par définition, partielle et, sans doute, un poil utopiste mais je souhaite la partager avec vous.

J'aimerais que ces fêtes soient l'occasion d'une part de se reconnecter à soi, à notre dimension spirituelle, de prendre soin de soi, de tenter de s'élever, de s'améliorer pour devenir une personne meilleure, de permettre à la magie qui est à l'intérieur de nous de s'exprimer, de laisser parler notre cœur, de trouver ou de retrouver le chemin de l'Amour pur, inconditionnel et altruiste.

Et, d'autre part, de se connecter également à l'Autre. Le philosophe Emmanuel Levinas dans "Altérité et transcendance" (1995) considère la solitude comme une source de désespoir, d'isolement et d'angoisse. Pour sortir de cette solitude, il proposait deux chemins : celui de la connaissance (qu'il considérait comme insuffisante) et d'accueillir l'Autre. J'aimerais, également, que cet Autre que soi puisse être accueilli et aimé en particulier par les cadeaux que l'on fait, que l'on puisse se souvenir du plaisir du don peu importe ce que l'on donne, ce n'est pas une question de valeur marchande, ce don peut être un sourire, une parole, une attention, un présent.

Le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous souhaiter de merveilleuses fêtes de fin d'année. Puissent-elles vous apporter beaucoup de joie, de bonheur et de sérénité.

J'espère que ce nouveau numéro de notre magazine, ce lien entre nous, vous procurera du plaisir. Je vous souhaite une excellente lecture et je vous dis à très bientôt.

... et comme disaient nos anciens : "Fà çe che devi, sücede çe che pò"

Véronique de Millo Terrazzani

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'UFM

Le Conseil d'Administration organise, tout au long de l'année, différentes activités récréatives. Nous vous proposons de revoir en images quelques uns de ces moments.

Le 8 septembre 2022, la Direction de l'Aménagement Urbain nous a proposé un nouvel atelier cette fois-ci consacré à la réalisation d'un terrarium. Comme toujours, nous avons partagé un moment de joie et de convivialité.

Certaines d'entre vous, nous ont fait part de leurs regrets de ne pas avoir pu être présentes, nous avons donc programmé un nouveau rendez-vous pour cet atelier. Il aura lieu le mercredi 8 mars à 14h au siège social de l'UFM. Vous pouvez vous inscrire au 92.05.95.05 ou à l'adresse contact@ufm.mc.



Crédit photos : UFM

Ë CIACIARRADE D'A SCIÀ RUGNA

UFM

Bonjour Scià Rugna, comment ça va ?

Scià Rugna

Comment voulez-vous que ça aille... cun tütu çe che se passa ! U mundu üntregu stà ruvinànduse, secarëssa, tempurale, ramae d'àiga, gragnœra... et maintenant... la guerre. Propi brüti tempi ! Ancura ben che da nui, nous sommes un peu préservés...

UFM

Vous avez raison ! Mais tout ça va s'arranger ! Gardez espoir !

Scià Rugna

S'arranger ...s'arranger ... sò pa, sai ! On se demande toujours et, à juste titre, quel monde on va laisser à nos enfants mais on se demande jamais quels enfants on va laisser au monde ! J'en arrive à rêver a i tempi d'üna vota e a u modu de vive e de se pensà u mundu comme l'a si bien conté un de nos poètes, Marc Curti. I nosri avi gh'avëvun pocu e ren ma se ne cuntentavun. Sença ünvidie ni murdagne, se davun tüti üna man e ... vivëvun ün bon' armunia e ün pàije. Scutè !

Beli tempi d'ë campagne
Sença ünvidie ni murdagne
Tüti ün pàije travayavun,
Sença sou tüti cantavun
Ün mitàn d'ë crav' e fee
Sai de spìritu e d'idee.
U paise era cargu d'aurivei,
Sciurivun i çitrunei et i limunei.
Se respirav'a vuřuntà
Ün'ária püra e parfümà.
Dapertütu, gran cunçer de fìfre e ghitarre
E cuma müsicante, aujeli e çigare.
Cun menu sapiença
Cun ciù de cunsconença
Serrai l'ün contra l'ätru
Gudëvëmu d'üncantu
D'üna natüra fà de puesia
D'ün mundu vivend' ün bon' armunia.

E nui, cun unestità,
Utàn che simplicità
Cun 'na grande fervù
Cantävëmu l'amù... !
Cüntävëmu sciù i di
I prugeti d'avegnì,
Nostra dot' a ciù següra
Era nostra zuventüra :
Ün cœ tœneru per aimà
De boi brassi per travayà.
E pœi, pensà ch'ün gran devè ne dita
Che, nui tambèn, ne fò trasmète a vita.
Ciù vagu e ciù sentu
Ch'era u belu tempu... !

Le bon temps des campagnes
Sans envies ni morsures
Tous, en paix, travaillaient.
Sans argent tous chantaient
Au milieu des chèvres et des brebis
Sains d'esprit et d'idées.
Le pays était chargé d'oliviers.
Fleurissaient les orangers et les citronniers.
On respirait à volonté un air pur et parfumé.
Partout, grand concert de fifres et guitares
Et comme musiciens, oiseaux et cigales.
Avec moins de savoir
Avec plus de conscience
Serrés l'un contre l'autre
Nous profitions avec enchantement
D'une nature faite de poésie
D'un monde vivant en bonne harmonie.
Et nous, avec honnêteté
Autant qu'avec simplicité,
Avec grande ferveur
Nous chantions l'amour.
Nous comptions sur nos doigts
Les projets d'avenir.
Notre dot la plus sûre
Était notre jeunesse :
Un cœur tendre pour aimer
De bons bras pour travailler.
Et puis, avoir à l'esprit que le devoir nous dicte
Que, nous aussi, nous devons transmettre la vie.
Plus j'avance en âge et plus je pense
Que c'était le bon temps !

(traduction littéraire)

UFM

Le monde idéal !

EXPOSITION

LES FEMMES SQUATTENT L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'Administration a souhaité consacrer l'année 2022 aux femmes et à l'environnement. Nous vous avons proposé une exposition de mars à octobre.

S.A.R. la Princesse de Hanovre, Présidente d'Honneur de l'UFM, nous a fait l'honneur de nous accorder son Haut Patronage pour cet événement.

Le Conseil d'Administration a convié, le mardi 20 septembre des personnalités à venir visiter cette exposition. Nous les remercions de nous avoir honorées de leur présence.

Lors de ce cocktail, l'Union des Femmes Monégasques a inscrit cet engagement dans la durée en adhérant au Pacte pour la Transition Energétique.

Nous vous proposons de retrouver quelques photos de cette belle soirée.



EXPOSITION

LES FEMMES SQUATTENT L'ENVIRONNEMENT



Crédit photos : Axel Bastello/Palais de Monaco

RETOUR SUR LE PREMIER HAPPY HOUR

Le Conseil d'Administration a souhaité vous proposer un nouveau moment de partage de joie et de bonheur. Vous avez été nombreuses à vous joindre à nous et nous vous remercions de votre présence. Le mardi 4 octobre, les murs du siège social ont résonné de nos chants et de nos rires. Nous vous proposons quelques souvenirs de cette soirée et des préparatifs avec un Conseil d'Administration toujours très investi !

Le prochain Happy Hour aura lieu le mardi 7 février 2023 à partir de 18h.



Crédit photos : UFM

RETOUR SUR LE PREMIER HAPPY HOUR



Crédit photos : UFM

RETOUR SUR LE DÉJEUNER D'AUTOMNE

Le traditionnel déjeuner d'automne de l'UFM a eu lieu le samedi 15 octobre au restaurant Azzurra Kitchen de l'hôtel Novotel et vous avez été nombreuses à y participer, et contribuer ainsi à la réussite de cet événement.

Le Conseil d'Administration tient à remercier les personnalités qui nous ont fait l'honneur de leur présence :

- Madame Brigitte Boccone-Pages, Présidente du Conseil National
- Madame Yvette Lambin Berti, Secrétaire d'Etat,
- Madame Céline Caron-Dagioni, Conseiller de Gouvernement-Ministre pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme,
- Monsieur Georges Marsan, Maire
- Madame Nathalie Amoratti Blanc, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille,
- Madame Laurence Garino, Chef de Cabinet du Ministre d'Etat
- Madame Marina Ceyssac, Haut Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation,
- Madame Céline Cottalorda, Déléguée interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes,
- Monsieur Jacques Pastor, élu municipal
- Madame Marie Thouvenin-Rapaire, Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales.

Après l'apéritif, et quelques mots sur le Bonheur dont celui de vivre dans notre beau pays, tous ensemble, nous avons pu profiter d'un sympathique déjeuner et d'un moment de détente et de danse grâce à la voix envoûtante de Laure Podevin, une sympathique compatriote accompagnée de DJ Kris.

Le Conseil d'Administration a offert, pour l'occasion, un éventail avec le logo de l'UFM à toutes les personnes présentes.

Nous vous proposons un retour en images sur cette belle journée.



Crédit photos : UFM

RETOUR SUR LE DÉJEUNER D'AUTOMNE



Crédit photos : UFM

RETOUR SUR LE DÉJEUNER D'AUTOMNE



Crédit photos : UFM

RETOUR SUR LE DÉJEUNER D'AUTOMNE



Crédit photos : UFM

DU COTÉ DES AMIS

U CANTIN D'A ROCA

Cette rubrique vous présente une association de la Principauté. C'est en quelque sorte un clin d'œil pour nos amis.

Voici les origines de l'association :

En 1993, le Comité National des Traditions Monégasques a décidé de rétablir les cours de langue monégasque pour adultes auquel participaient Jo Di Pasqua (musicien, auteur-compositeur) et quelques anciens maîtrisiens. Ce renouveau de notre langue souhaité par S.A.S. le Prince Rainier III a fait que des paroliers et compositeurs contemporains ont écrit de nouvelles chansons (notamment des poèmes de Paulette Cherici-Porello, Alex Bovini, Georges Franzi, Ange Fasciolo et Louis Principale ont été mis en musique par Jo Di Pasqua), sans oublier le patrimoine musical existant de Louis Notari, Marc Curti, Henri Crovetto et José Bergonzi.

En 1995, il a été décidé de créer un groupe de chanteurs et c'est ainsi qu'est né "U Cantin d'a Roca" (La Chanterelle du Rocher).

Aujourd'hui, la chorale, constituée d'une vingtaine de membres amateurs et passionnés par le chant, est dirigée par Françoise Cellario, Présidente et Chef de Chœur, accompagnée par Roger Rossignol, pianiste professionnel. Elle a pour but de faire vivre la langue monégasque et transmettre le patrimoine musical au travers de chansons populaires bien connues.



Crédit photo : EdWright Images



Crédit photos: Cantin d'A Roca

RETOUR SUR

LA MESSE EN L'HONNEUR DE NOS DÉFUNTS

Cette année, à l'Eglise Saint Nicolas de Fontvieille, l'UFM et le Catin d'A Roca se sont associés pour partager un moment de recueillement en souvenir de leurs défunts dont notre regretté Pierre Manzone, époux de notre chère Présidente Honoraire Nicole Manzone.

Après la messe, animée par les chants du Catin d'A Roca, un vin chaud et quelques douceurs ont prolongé ce moment de partage.



Crédit photos : UFM

OPÉRA

LA DAMNATION DE FAUST

Les adhérentes ont pu assister le dimanche 13 novembre au Grimaldi Forum à la représentation de "la damnation de Faust" d'Hector Berlioz.

Un grand merci à Monsieur Jean-Louis Grinda, le metteur en scène, qui nous a généreusement offert des places pour ce spectacle d'une très grande qualité.



Crédit photos : 2022 – Alain Hanel – OMC



Crédit photo : UFM

ÉCHANGE AVEC NOS ADHÉRENTES : Dominique LECHNER

Nous sommes chanceuses à l'Union des Femmes Monégasques car nos adhérentes sont fantastiques et, le moins que l'on puisse dire, dynamiques !

Dans ce numéro, nous vous présentons Dominique Lechner. Elle est la Secrétaire Générale de l'Œuvre de Sœur Marie. Une femme de cœur qui se consacre aux autres. Le Conseil d'Administration a souhaité vous la présenter et, en profiter, pour mettre à l'honneur une autre association.

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir accepté de nous recevoir. Commençons par vous présenter ?

Je m'appelle Dominique Lechner et je suis enseignante, retraitée de l'Education Nationale de Monaco. Après l'obtention d'un diplôme en biologie, j'ai hésité entre une carrière tournée vers l'océanographie et une autre, vers l'instruction et l'éducation des jeunes enfants. Le métier que j'ai finalement choisi m'a comblée pendant mes trente-six ans de carrière. Il est passionnant car voir les enfants s'éveiller, s'intéresser, apprendre et évoluer procure de grandes satisfactions. Il est également difficile car nous avons la responsabilité d'instruire et d'éduquer.

Avec bienveillance, respect et rigueur dans l'organisation de notre enseignement, les enseignants cherchent la meilleure pédagogie et l'approche personnelle la plus adaptée afin que chaque élève exprime son potentiel et progresse sans cesse. J'ai essayé de remplir ma mission au mieux, tout d'abord à l'école maternelle Bosio où j'ai obtenu mon premier poste d'institutrice en 1977.

Vous avez ensuite été Directrice d'école, il me semble?

Après quatorze années d'expérience, l'opportunité m'a été donnée de postuler au Concours de Directrice de l'école des Carmes. Mon objectif était d'obtenir un poste à responsabilité, me permettant de donner plus et d'avoir une activité plus complète et variée. En effet, ce rôle consiste à mettre en place tout d'abord la pédagogie et la mise en œuvre des enseignements en collaboration avec l'équipe enseignante, à gérer l'ensemble des personnels de l'école afin que bien-être et bienveillance soient présents.

Le Directeur est garant de l'application des programmes vis-à-vis des familles et de la Direction de l'Education Nationale, garant de la sécurité et du bon fonctionnement de son école. Il doit gérer le quotidien et anticiper à moyen et long terme l'évolution de sa communauté. Les relations humaines sont également d'une grande importance, tout autant envers les élèves et leurs familles qu'avec l'équipe de l'école.

À mon arrivée en 1990, cet établissement comportait six classes de maternelle, deux de chaque niveau. Les effectifs scolaires de la Principauté en constante augmentation ont nécessité d'importants travaux d'agrandissement en récupérant deux étages du bâtiment, généreusement mis à notre disposition par la communauté religieuse des Carmes.



Crédit Photo : Dominique Lechner

La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Service des Bâtiments Domaniaux m'ont étroitement impliquée dans cet énorme projet, et c'est avec grand intérêt que j'ai suivi les réunions de chantier et ainsi pu avoir choisir matériaux, couleurs, mobiliers entre autres. Il faut vous préciser qu'il s'agissait de l'ancienne école des Carmes qui a été totalement rénovée en 1998.

En 1996, l'année de ma nomination à l'école primaire de la Condamine, l'école des Carmes comportait neuf classes, soit 2 classes de chaque niveau.

Entrer à l'école primaire de la Condamine a été une aventure formidable car l'établissement comportait vingt-et-une classes : il faut préciser que chaque structure a ses modes de fonctionnement, propres à la population reçue, à la disposition des locaux par exemple. Grâce aux équipes pédagogiques aguerries et au personnel dévoué, un Directeur nouvellement nommé se sait épaulé et peut se consacrer à ses missions.

ÉCHANGE AVEC NOS ADHÉRENTES :

Dominique LECHNER

Il est intéressant de vous indiquer que l'école de la Condamine a dû être elle aussi agrandie et qu'une surélévation a obligé nos six classes de l'école maternelle à s'installer dans le quartier Saint Roman pendant deux ans. Les nouveaux locaux ont permis par la suite l'accueil de tous les élèves du quartier, car les demandes d'inscription augmentaient toujours à Monaco .

Que reprenez-vous de votre expérience d'enseignante ?

Chaque jour, ma vocation d'enseignante m'a portée pour donner aux jeunes élèves les meilleures chances de réussite, et le travail d'une équipe scolaire est admirable à chaque moment. Se consacrer à l'enseignement est un engagement profond et sincère. Cette carrière qui m'a passionnée a été emplie de joie et satisfaction grâce à la présence de tous les élèves qui nous ont été confiés et à leur réussite scolaire, mais également de moments difficiles qu'il fallait affronter et résoudre. En fin de carrière, j'ai eu le plaisir d'accueillir les enfants de mes premiers élèves. L'heure de la retraite approchait.

Qu'est-ce qui vous a amenée à vous investir dans la vie associative ?

Je me souviens avoir pris la décision de donner de mon temps aux personnes âgées après que ma grand-mère paternelle, puis mon grand-père maternel soient entrés à la Résidence du Cap Fleuri. Lorsque je leur rendais visite, leur joie était immense et ils s'animaient, se remémorant leur jeunesse et nous écoutant raconter notre quotidien.

L'Œuvre de Sœur Marie, active auprès des aînés à domicile, m'a attirée très vite car ses objectifs sont entièrement tournés vers le bien-être et le bonheur des personnes âgées dans leur quotidien. J'ai été extrêmement touchée par la bienveillance, l'affection même et le dévouement témoigné à nos "protégés" par tous les bénévoles, incroyablement actifs, et par les adhérents qui soutiennent l'Œuvre.

Est-ce que vous êtes adhérente dans d'autres associations ?

Dès ma retraite, j'ai pu effectuer des visites aux résidents du Cap Fleuri avec la Croix Rouge monégasque, dans le but de les entourer, les distraire et rendre ainsi leurs journées plus agréables. Le milieu associatif étant une grande famille, j'ai ensuite adhéré à l'Œuvre de Sœur Marie au sein de laquelle j'occupe le poste de Secrétaire Générale depuis deux ans maintenant.

Pouvez-vous nous parler de l'Œuvre de Sœur Marie ? De son histoire ? De vos objectifs ? De vos activités ?

L'Œuvre de Sœur Marie est une association monégasque créée pour continuer les actions d'une religieuse, Sœur Marie qui, en 1920, avait commencé à venir en aide aux personnes dans le besoin.

Sous la Présidence d'Honneur de S.A.R. la Princesse de Hanovre, l'Association fondée en 1974 soutient les personnes âgées de Monaco et des communes limitrophes (Cap d'Ail, Beausoleil, la Turbie et Roquebrune Cap Martin).

Elle leur apporte un soutien financier, sur recommandations des assistantes sociales concernées, qui peut se traduire par :

- des aides mensuelles pour le paiement des loyers,
- des aides ponctuelles en cas de situation exceptionnelle,
- une participation aux prestations d'Aide au Foyer et Repas à domicile (complément aux versements de la Mairie).
- la distribution de colis pour Pâques et Noël à près de 150 personnes.

Mais aussi un soutien moral en organisant goûters et animations pour égayer un trop souvent triste quotidien avec :

- des goûters au Siège de l'Œuvre deux fois par semaine,
- des goûters animés à l'occasion des fêtes (Chandeleur, Mardi-Gras, Pâques, Noël...),
- la célébration des anniversaires de nos bénéficiaires (cadeau),
- des animations diverses dont des ateliers de création, jeux de société, discussion, lecture, musique, jeux de cartes et dominos.
- l'organisation de repas pour les aînés à l'occasion du printemps et de la Fête Nationale,
- un déjeuner de Noël à la Fondation Hector Otto offert aux personnes isolées.
- un séjour d'été à la montagne pour une quinzaine de personnes.

Une bien belle association ! Bénéficiez-vous de subventions ? Des partenaires financiers ? Des donateurs ?

L'Œuvre de Sœur Marie est une association privée qui mène ses actions grâce à des dons versés par de généreux donateurs, aux adhésions et grâce aux fonds recueillis lors de la kermesse annuelle sous le chapiteau de Fontvieille et lors de la vente de compositions florales à Noël, créées par les dames bénévoles du Garden Club.

ÉCHANGE AVEC NOS ADHÉRENTES : Dominique LECHNER

L'Association bénéficie du soutien du Gouvernement qui met à sa disposition des locaux de stockage et d'un local qui abrite notre Atelier de couture où s'affairent, avec talent, les bénévoles pour créer de beaux articles pour la maison mis en vente durant la kermesse. Nous n'avons pas d'autres subventions.

Avez-vous des bénévoles ?

Toutes celles et tous ceux qui œuvrent au sein de l'association sont bénévoles. Nous formons une équipe dynamique au Conseil d'Administration, menée par notre Présidente, Madame Béatrice Fresko-Rolfo. Mais je pense sincèrement que ce sont nos bénévoles, qui font les animations et travaillent d'arrache-pied avant et pendant la kermesse, qui méritent notre reconnaissance. Nous les remercions chaleureusement ainsi que les donateurs et adhérents, de rendre nos actions possibles et ainsi de faire perdurer l'Œuvre de Sœur Marie.

D'ailleurs, de nombreuses bénévoles sont aussi adhérentes de l'UFM. Les femmes monégasques savent être généreuses.

Je vous invite à nous rendre visite lors de notre kermesse sous le chapiteau de Fontvieille les 3 et 4 mars 2023 qui sera, rendez-vous compte, la 86ème kermesse de l'Œuvre. Vous pourrez venir chiner et débusquer la bonne affaire parmi nos divers stands de vêtements hommes et femmes, mais aussi à la brocante, aux livres, jouets, bijoux, autres accessoires ainsi qu'au stand Atelier. Vous pourrez déguster des mets grecs, espagnols, italien, polonais, suisse, de délicieuses pâtisseries et boire un verre au Bar.

Vous verrez ainsi nos équipes en action, apprécierez ainsi notre engagement et pourrez contribuer au mieux vivre des personnes âgées qui nous sont chères.

Je vous remercie d'avoir partagé ce moment avec nous.



Crédit Photos : Œuvre de Sœur Marie

RENCONTRE AVEC ...

Laurence GARINO

Cette rubrique a pour objectif de vous présenter des personnalités féminines monégasques. Elles sont nombreuses. Nous admirons ces femmes pour leur parcours, leur carrière, leurs valeurs. Nous pensons qu'il est important de souligner leur travail et l'énergie qu'elles mettent à accomplir leurs missions. Nous espérons qu'elles puissent être une source d'inspiration pour nos adhérentes, leurs filles et petites-filles. Nous les remercions d'avoir accepté de répondre à nos questions.

Ce numéro est consacré à Madame Laurence Garino, Chef de Cabinet du Ministre d'Etat depuis le 8 septembre 2021. Nous avons tenu à vous la présenter pour vous permettre de mieux la connaître.

Bonjour Madame le Chef de Cabinet. Je vous remercie d'avoir accepté de répondre à nos questions.

Je vous propose de débiter par votre formation ?

J'ai passé mon bac au lycée Albert 1er en 1987, puis, j'ai suivi une préparation aux grandes écoles de commerce et je suis partie ensuite à Bordeaux à l'INSEEC pendant 3 ans. J'ai ensuite obtenu un Master en tourisme et marketing du territoire à Paris qui m'a permis d'être embauchée à la sortie du diplôme par un grand groupe français, Havas Voyages.

Vous revenez à Monaco en quelle année ?

Je suis revenue à Monaco en 1995 car c'est ici, chez nous, que je voulais fonder ma famille.

Où débutez-vous votre carrière professionnelle en Principauté ?

J'ai été recrutée au Département des Finances et de l'Economie, alors dirigé par Monsieur Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement, et Monsieur Franck BIANCHERI Directeur Général.

Cette expérience a duré longtemps ?

J'y suis restée 5 ans puis j'ai eu la chance de rejoindre les équipes du Grimaldi Forum qui allait alors ouvrir ses portes en 2000.

Quelle est votre passion, la culture ?

C'est plutôt le lancement et la gestion de projets, la mise en place de nouvelles organisations. Conduire des projets jusqu'au bout, jusqu'à leur concrétisation. J'aime tout particulièrement le partage, l'échange et le travail en équipe. Les ingrédients indispensables pour relever les défis.



Crédit Photo : WSM

Vous y restez longtemps ?

Le temps de fêter les 10 ans du Grimaldi Forum. Puis je réintègre l'Administration en 2010 pour créer un nouveau Service de l'Etat – le Monaco Welcome Office – mis en place dans le cadre des mesures d'attractivité souhaitées par le Prince Souverain, afin d'offrir aux nouveaux résidents et futurs entrepreneurs un accompagnement tout au long de leurs démarches administratives qui réponde à leurs attentes.

C'est également à cette période et dans la même optique de renforcer l'attractivité, qu'ont été créés par exemple, l'Institut Monégasque des Statistiques et des Etudes Economiques, le Conseil Stratégique pour l'Attractivité, et le Club des Résidents Etrangers de Monaco.

L'objectif était de créer au sein de l'Administration monégasque un service transverse dédié aux entrepreneurs et investisseurs, où la notion « d'administré ou d'utilisateur » laissait en quelques sortes la place à la notion de clientèle. Il s'agissait de travailler ensemble avec les différents services de l'Etat et les organismes du secteur privé pour faciliter l'installation de ces personnes. Mon expérience dans le secteur privé, au service de la promotion de la Principauté, m'a été particulièrement utile.

Et au Welcome Office ?

Là encore je reste une dizaine d'années. Mais au moment de la crise sanitaire liée au Covid, en 2020, le Welcome Office se transforme d'une certaine manière en « centre de soins pour les entreprises ». Quelques temps avant le premier confinement, j'ai proposé à Monsieur Jean Castellini, Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Finances et l'Economie de créer une cellule de crise « COVID Entreprises ». Il a bien voulu me faire confiance et je le remercie encore aujourd'hui pour cela. Malgré le contexte dramatique, cela a été une expérience incroyablement enrichissante.

Pendant cette douloureuse période, nous avons fait d'énormes progrès notamment au niveau du numérique mais aussi au niveau de l'interactivité entre les services de l'Etat et les Départements ministériels. Malgré le confinement ou la distance, nous avons réussi à créer une véritable proximité avec le secteur privé, les commerçants, les restaurants, les petites et grandes entreprises ainsi qu'avec les organismes professionnels représentant les employeurs. C'était tout le paradoxe de cette période. J'ai eu la chance de participer à cette dynamique, à cette impulsion donnée par le Gouvernement, ce qui m'a permis, également, de faire des rencontres personnelles et professionnelles passionnantes, et de participer pleinement au plan de relance économique pour mon pays.

Donc cette période vous a permis d'être une source de propositions ?

Tout à fait. Par l'écoute, l'échange, la concertation et les nombreuses rencontres, nous avons su relever des défis, ensemble on est plus fort.

Cette période m'a également donné l'opportunité de rencontrer à son arrivée en Principauté le nouveau Ministre d'Etat, S.E. M. Pierre DARTOUT... qui après quelques mois, m'a fait le très grand honneur de me proposer de devenir son Chef de Cabinet.

Tout est toujours une question de rencontres. Un parcours n'est jamais linéaire.

Oui, une question de rencontres et un mélange d'expériences et d'audace aussi.

Vous me parliez de fonder votre famille ?

J'ai le bonheur d'avoir deux enfants merveilleux. Ma fille maintenant âgée de 24 ans, est diplômée de Sciences PO Paris et travaille depuis septembre à Paris dans un grand cabinet de conseil. Mon fils est en 1ère au Lycée Albert 1er, il rêve de football et des USA. J'ai toujours cherché à les accompagner et les encourager dans leur rêve et leur projet ; je suis très fière de mes enfants.

N'est-ce pas trop difficile de mener de front sa carrière professionnelle et l'éducation de ses enfants ?

Ce n'est pas toujours évident mais nous avons la chance déjà d'être à Monaco, un cadre de vie de qualité et de sécurité. J'ai surtout la chance d'être bien entourée, depuis toujours, par ma famille, et d'être assez bien organisée. Mais mon ado aujourd'hui adore quand je rentre tard, un plateau télé en jouant à la console ne lui pose pas vraiment de problème, au contraire (rire) !

Nous avons aussi la très grande chance de ne pas avoir des heures de trajet à faire le matin et le soir ! Et ça, ça n'a pas de prix !

RENCONTRE AVEC ...

Laurence GARINO

Est-ce que dans vos fonctions actuelles de Chef de Cabinet du Ministre d'État, il y a un projet qui vous tiendrait particulièrement à cœur ?

Ce n'est pas vraiment un projet plus qu'un autre. Ce qui me tient à cœur c'est plutôt de les mener à bien et de contribuer à l'action collective, en créant des liens entre les différents acteurs, tant dans le secteur public que le secteur privé. J'aime l'idée, le concept d'un ensemble, d'un tout car je considère que l'on va plus loin et que l'on est plus fort, quand on avance ensemble vers un but commun. Ce qui suppose également le respect de l'autre. J'aime les gens et les relations humaines, j'aime ce qu'elles produisent de bien.

Le savoir-être est donc important pour vous ?

Absolument. Je tiens à certaines valeurs comme l'honnêteté, la droiture, l'intégrité. Je suis également très exigeante avec moi-même avant tout, mais je crois que je le suis aussi avec les autres...

Concernant la Fonction Publique, je suis intimement convaincue que nous avons la meilleure administration au monde, elle est rapide, efficace, elle n'est pas déshumanisée bien au contraire grâce à la proximité qui fait que nous nous connaissons tous mais est-ce que vous pensez qu'il y a des points que l'on pourrait améliorer ?

Je suis également convaincue que nous avons une administration de très grande qualité. Cependant, je pense que nous avons encore une belle marge de progression en termes de service rendu aux usagers. Le numérique est bien entendu une solution, mais pas seulement. Le rôle de chacun tient une place importante dans chaque processus.

Venons-en aux femmes. La récente étude de l'IMSEE a bien montré que les femmes dans l'administration sont nombreuses à occuper des postes de direction et qu'elles ne subissaient aucune discrimination cependant en tant que femme avez-vous rencontré des difficultés particulières dans votre carrière ?

Je n'ai jamais rencontré de difficulté dans ma carrière professionnelle, fort heureusement. La seule difficulté réelle tenait au fait de devoir gérer aussi bien le travail que la maison. Parfois, la charge mentale peut être lourde, tout en ayant la chance comme je vous le disais d'être très bien entourée.

La difficulté provient sans doute du partage des tâches au sein du foyer, mais je fais confiance à la nouvelle génération pour que la répartition des tâches soit désormais mieux équilibrée (rire) !

Que souhaiteriez-vous dire pour conclure ?

Je voudrais avant tout vous remercier pour ce moment et vous dire aussi combien j'aime rendre par mon travail et mes actions ce qui m'a été donné pendant 53 ans, être reconnaissante envers mes parents et envers la Principauté, pour tout ce que j'ai reçu.

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à nos questions.



Crédit Photo : Direction de la Communication

LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

**Cette rubrique a pour vocation de vous présenter des dossiers
sur des thématiques en lien avec l'actualité monégasque.**

Dans ce dossier, nous avons souhaité vous proposer un panorama de l'ensemble des aides et des allocations existantes pour les monégasques car elles sont nombreuses et certaines, malheureusement, méconnues.
Il a été réalisé en consultant le site du Gouvernement (www.gouv.mc) et celui de la Mairie (www.mairie.mc).

Nous espérons qu'il vous sera utile.

RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES

- **Allocation Nationale Vieillesse**
 - Service des Séniors et de l'Action Sociale de la Mairie
 - Les bénéficiaires reçoivent également une allocation chauffage et des tickets services (4 fois par an).
 - Conditions d'attribution :
 - Etre de nationalité monégasque
 - Etre âgé de + de 60 ans.
- **Allocation Spéciale de Retraite**
 - Caisse Autonome des Retraites
 - Conditions d'attribution :
 - Etre de nationalité monégasque
 - Avoir exercé une activité professionnelle, à Monaco ou à l'étranger, qui n'ouvre pas droit au versement d'une retraite.
- **Prestation d'autonomie**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales - Dossier à retirer au Centre de Coordination Gérontologique
 - Elle peut être complétée par une allocation de soutien
 - Conditions d'attribution :
 - Avoir plus de 60 ans
 - Etre domicilié à Monaco ou dans un établissement relevant de la filière gériatrique du CHPG
 - Présenter une perte d'autonomie liée à son état physique ou mental.
- **Aide à l'hébergement**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - Conditions d'attribution :
 - Toute personne âgée admise dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et après déduction de sa participation personnelle et de celle de ses obligés alimentaires.
- **Allocation supplémentaire de résidence**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - Conditions d'attribution :
 - Pensionnés du régime de retraite du CHPG, monégasques et étrangers résidant de façon permanente en Principauté.
- **Demander la gratuité des communications téléphoniques**
 - Monaco Telecom
 - Conditions d'attribution :
 - Toute personne âgée de + de 65 ans qui réside en Principauté peut demander 15 heures d'appels internes à la Principauté.
- **Demander les aides au foyer**
 - Service des Séniors et de l'Action Sociale de la Mairie
 - Les aides au foyer interviennent au domicile des personnes âgées ou présentant un handicap temporaire ou permanent pour effectuer les tâches ménagères (entretien courant, repassage, courses...) qu'elles ne peuvent plus accomplir.
- **Demander une auxiliaire de vie**
 - Centre de coordination gérontologique de Monaco
 - Ce service permet aux personnes âgées ou présentant un handicap temporaire ou permanent de demeurer à leur domicile grâce à l'intervention d'une auxiliaire de vie qui les assiste dans les différents actes de la vie quotidienne.
 - Conditions d'attribution :
 - Résider en Principauté de Monaco
 - Être âgé(e) de plus de 60 ans
 - Justifier d'une prescription médicale.

LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES

- **Demander les repas à domicile**

- Service des Séniors et de l'Action Sociale de la Mairie
- La Mairie de Monaco organise un service de livraison de repas à domicile destiné aux personnes âgées ou présentant un handicap temporaire ou permanent.
- Ce service s'inscrit dans un contexte médical et social, et ne peut en aucun cas être associé à une simple livraison de plats pour des raisons de convenances personnelles. Les repas sont réalisés au Centre Hospitalier Princesse Grace et distribués par le Service d'Actions Sociales et de Loisirs 7j/7. Une diététicienne conseille et aide les adhérents afin d'assurer une alimentation équilibrée et adaptée à leurs besoins nutritionnels journaliers.
- Conditions d'attribution :
 - Résider en Principauté de Monaco
 - Posséder un réfrigérateur répondant aux conditions d'hygiène requises
 - Justifier d'une prescription médicale.

- **Demander le service téléalarme**

- Service des Séniors et de l'Action Sociale de la Mairie
- La télé alarme est un dispositif permettant de sécuriser la personne à leur domicile. Ce service est géré par le Service d'Actions Sociales, en collaboration avec la Compagnie des Sapeurs Pompiers. Il permet aux personnes en perte d'autonomie de vivre chez elles en étant reliées à une centrale de téléassistance 24h/24h.
- Conditions d'attribution :
 - Résider en Principauté de Monaco
 - Avoir une ligne téléphonique fixe sans connexion ADSL
 - Justifier d'une prescription médicale.

- **Demander les soins à domicile**

- Centre Hospitalier Princesse Grace
- Le Service de Soins à Domicile assure aux personnes âgées malades ou dépendantes, des soins d'hygiène corporelle et de confort. Il a aussi pour but de les amener à retrouver une plus grande autonomie.
- Conditions d'attribution :
 - Résider à Monaco
 - Être âgé(e) de plus de 60 ans
 - Être affilié(e) à une Caisse sociale monégasque (CCSS, SPME, SBM, CAMTI...)
 - Ou, si vous êtes affilié(e) à une Caisse sociale française, avoir un accord.



LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

LOGEMENT

- **Aide Nationale au Logement (ANL)**
 - Direction de l'Habitat
 - Conditions d'attribution :
 - Être de nationalité monégasque
 - Être titulaire d'un bail à usage d'habitation dûment enregistré auprès de la Direction des Services Fiscaux
 - La location ne doit pas être consentie par un conjoint, un frère ou une sœur, un ascendant ou un descendant ou ceux du conjoint.
- **Aide aux propriétaires du secteur protégé**
 - Direction du Budget et du Trésor
 - Cette aide peut prendre la forme d'une subvention ou d'un prêt
 - La subvention allouée est exclusivement destinée à contribuer au financement de travaux de mise aux normes de sécurité et de confort prévus par l'ordonnance souveraine n° 16590 du 29 décembre 2004 des logements sous loi n° 1235.
 - Le prêt est exclusivement destiné à contribuer au financement de travaux :
 - De mise aux normes de sécurité et de confort prévus par l'ordonnance souveraine n° 16590 du 29 décembre 2004
 - De ravalement des façades des immeubles comportant des logements sous loi n° 1235
 - De rénovation des parties communes des immeubles comportant des logements sous loi n° 1235.
 - Il est possible de cumuler la subvention et le prêt.
 - Conditions d'attribution :
 - Être propriétaire en nom personnel des locaux
 - En cas d'immeubles en état d'indivision, les demandeurs doivent détenir ensemble au moins la moitié des droits dans l'immeuble ou la partie d'immeuble indivis
 - Ne pas posséder plus de 5 locaux en Principauté
 - Ne pas posséder, directement ou indirectement, de locaux dans la Principauté donc la superficie totale cumulée est supérieure à 500 m²
 - Des dérogations pourront être accordées si le propriétaire justifie que la plupart de ces locaux relèvent des dispositions de la loi n° 1235
 - En cas de subvention ou de prêt destiné aux travaux de mise aux normes, offrir votre local à usage d'habitation à la location, immédiatement après l'achèvement des travaux.
- **Subvention pour la rénovation des fenêtres**
 - Direction de l'Environnement
 - Cette aide concerne les propriétaires pour la rénovation des fenêtres simple vitrage de leurs logements, ainsi que des parties communes de leurs bâtiments à usage d'habitation ou mixte, situés à Monaco.
 - Cette aide est limitée aux remplacements des fenêtres ou portes-fenêtres simple vitrage et aux immeubles achevés depuis au moins 10 ans au moment de la demande.
 - Conditions d'attribution :
 - Pour un logement à usage d'habitation ou mixte situés à Monaco
 - Le propriétaire en nom personnel
 - Le mandataire de l'indivision en cas de pluralité de propriétaires
 - L'entité juridique propriétaire
 - Pour les parties communes d'un immeuble à usage d'habitation ou mixte situé à Monaco
 - Le propriétaire en nom personnel
 - Le mandataire de l'indivision en cas de pluralité de propriétaires
 - L'entité juridique propriétaire
 - L'ensemble d'une copropriété, celle-ci pouvant être constituée de propriétaires privés ou publics, au travers de son syndic ou de son représentant, en cas d'absence de syndic.
- **Subvention pour la rénovation des toitures**
 - Direction de l'Environnement
 - Cette aide concerne les travaux de pose de l'isolation thermique (en incluant le montant de leur fourniture), ainsi que les travaux induits (travaux indissociablement liés et nécessaires à la pose dans les règles de l'art de l'isolation thermique et/ou à l'atteinte des performances intrinsèques des matériaux).
 - Les bâtiments concernés doivent être achevés depuis au moins 10 ans au moment de la demande.
 - Conditions d'attribution :
 - Le propriétaire en nom personnel
 - Le mandataire de l'indivision en cas de pluralité de propriétaires
 - L'entité juridique propriétaire
 - L'ensemble d'une copropriété, celle-ci pouvant être constituée de propriétaires privés ou publics, au travers de son syndic ou de son représentant, en cas d'absence de syndic.

LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

LOGEMENT

- **Prêt d'Aide Nationale au Logement**
 - Direction de l'Habitat
 - Ce prêt est destiné à faciliter l'entrée en location sous réserve que cette demande n'induisse pas un taux d'effort supérieur à 40%.
 - Il peut porter sur la caution et les frais d'agence.
 - Il est à taux 0%.
 - Pour les locataires du secteur libre, les frais d'agence peuvent être pris une seule fois en charge par l'Etat.
 - Le remboursement vient en déduction de l'Allocation d'Aide Nationale au Logement.
 - Conditions d'attribution :
 - Être de nationalité monégasque
 - Percevoir l'ANL
- **Prêt à l'acquisition de biens immobiliers pour les monégasques**
 - Direction du Budget et du Trésor
 - Ce prêt est destinée à aider à l'accession à la propriété des Monégasques en vue de la constitution d'un patrimoine immobilier familial.
 - Conditions d'attribution :
 - Être de nationalité monégasque
 - Demander ce prêt pour assurer le logement familial principal
 - Ne pas être propriétaire de biens immobiliers en Principauté ou être propriétaire du seul logement où vous résidez à condition de vous engager à revendre ce dernier
 - Solliciter le prêt pour un logement situé sur le territoire de la Principauté.
- **Prêt immobilier pour de grosses réparations et/ou des dépenses de gros entretien dans un immeuble d'habitation**
 - Direction du Budget et du Trésor
 - Il est destiné soit à assurer l'entretien d'immeubles d'habitation, soit à en améliorer les conditions d'habitation. Ils doivent obligatoirement être affectés à des travaux indispensables de grosses réparations, de gros entretien ou d'amélioration notable des conditions d'habitation.
 - Conditions d'attribution :
 - Être de nationalité monégasque
 - Être propriétaire de biens immobiliers à usage principal d'habitation sis à Monaco
 - Détenir au moins, au cas d'immeuble en état d'indivision, la moitié des droits dans l'immeuble ou la partie d'immeuble indivis
 - Justifier de ressources ne vous permettant pas de recourir à un financement personnel
 - Vous devez vous engager pendant toute la durée du prêt, à ce que l'immeuble ou la partie d'immeuble dont vous êtes propriétaire ne soit pas transformée en locaux commerciaux ou professionnels.
- **Prêt à la famille (aménagement d'un appartement)**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - Il permet aux jeunes mariés d'aménager et d'équiper leur appartement.
 - Il n'est attribué qu'une seule fois.
 - Conditions d'attribution :
 - Un des deux membres du couple doit être monégasque.
 - Le prêt peut être demandé de trois mois avant le mariage jusqu'à 5 ans après le mariage.



LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

FAMILLE

- **Allocation parent isolé**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - L'allocation parent isolé est une aide versée à toute personne qui n'est pas mariée ou ne vit pas maritalement et qui assume seule la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants de nationalité monégasque.
 - Conditions d'attribution :
 - Parent : ne pas être marié ou ne pas vivre en couple
 - Enfant de nationalité monégasque, âgé de - de 18 ans ou de - de 21 ans s'il n'a pas achevé sa scolarité ou s'il poursuit des études supérieures ou s'il est titulaire d'un contrat d'apprentissage.
- **Allocation parent au foyer**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - L'allocation parent au foyer est une aide versée à toute personne mariée ou vivant maritalement, ayant la charge effective et permanente d'un enfant de nationalité monégasque, âgé de 12 ans, ou de moins de 16 ans s'il est atteint d'un handicap l'empêchant de poursuivre une scolarité en milieu ordinaire, et qui se consacre à l'éducation de cet enfant.
 - Le parent bénéficiaire de cette allocation ne peut exercer d'activité professionnelle, ni être titulaire d'un contrat d'apprentissage et ne doit percevoir ni rente, pension ou allocation issue d'une activité présente ou passée.
 - Conditions d'attribution :
 - Les enfants doivent :
 - Être de nationalité monégasque
 - Être âgé de moins de 12 ans ou de moins 16 ans, en cas de handicap empêchant de suivre une scolarité normale.
- **Allocation compensatoire subsidiaire pour la famille**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - Conditions d'attribution :
 - Le père, la mère ou la personne ayant la charge effective et permanente d'un enfant de nationalité monégasque ou susceptible d'acquérir celle-ci par voie de déclaration, qui ne perçoit de la part d'un organisme de prestations familiales monégasque ou étranger ni d'allocation pour charge de famille ni d'allocation compensatoire pour la famille, peut bénéficier, sous condition de ressources, de l'allocation compensatoire subsidiaire pour la famille.
- **Allocation à la naissance**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - Le montant de l'aide est égal à 1,40 fois le montant du salaire de base de la Caisse Autonome des Retraites.
 - L'allocation est versée en une seule fois sur demande écrite.
 - Une lettre type est fournie par la Mairie (Service de l'Etat Civil) à la déclaration de naissance.
 - Conditions d'attribution :
 - Cette allocation est attribuée à la mère ou l'adoptante de tout enfant de nationalité monégasque ou susceptible d'acquérir celle-ci par voie de déclaration conformément aux dispositions de la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992, modifiée.
- **Aide relative à la maternité**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - Cette aide garantit :
 - La prise en charge des frais médicaux exposés du fait de sa grossesse ainsi que celle des examens obligatoires pour elle et son enfant au titre du carnet maternité
 - Le supplément « chambre particulière » durant le séjour à la maternité
 - Conditions d'attribution :
 - Toute mère d'un enfant à naître de nationalité monégasque n'ouvrant pas droit à un régime d'assurance maternité peut bénéficier de l'aide relative à la maternité.
- **Aide à la garde d'enfants malades à domicile**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
 - Conditions d'attribution :
 - Les parents résidant en Principauté et exerçant une activité professionnelle peuvent demander une aide pour faire garder leur(s) enfant(s) malade(s) s'ils ne sont pas en mesure de le faire.
 - Les enfants doivent être âgés de moins de 13 ans et justifier d'une interruption temporaire de leur scolarité.

LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

FAMILLE

- **Allocations pour charge de famille**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - Tout fonctionnaire ou agent de l'État ou de la Commune ayant à sa charge un ou plusieurs enfants, a droit aux prestations familiales.
 - Conditions d'attribution :
 - Résider à Monaco ou en France
 - Avoir accompli un temps minimal mensuel d'activité effective
 - Avoir la qualité d'allocataire (chef de foyer)
 - Ne pas bénéficier pour ces enfants de prestations similaires, par ailleurs.
- **Allocation de rémunération unique**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - L'allocation de rémunération unique est versée, sous conditions de revenus, aux fonctionnaires et aux agents de l'État et de la Commune, ayant plus de deux ans d'ancienneté, en activité ou en retraite
 - Conditions d'attribution :
 - En faire la demande
 - Soit être marié, soit vivre maritalement, soit avoir souscrit un contrat de vie commune (CVC)
 - Être en activité ou en position de détachement
 - Ou être retraités résidant à titre principal à Monaco et relevant du Service des Prestations Médicales de l'État
 - Que le conjoint ou que leur compagne/compagnon ne perçoive aucun revenu d'activité professionnelle, présente ou passée de quelque nature que ce soit, ni aucun revenu de remplacement (allocations chômage, pensions de retraite, d'invalidité ...).
- **Allocation soutien de famille**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - Conditions d'attribution :
 - L'allocation de soutien de famille est accordée, sous conditions de revenus, aux fonctionnaires et aux agents de l'Etat et de la Commune, en activité ou en retraite, se trouvant dans la situation de parent isolé ne vivant pas maritalement, à savoir :
 - veufs ou veuves ;
 - divorcé/e/s ou séparé/e/s ;
 - célibataires.
 - Elle est accordée par moitié aux parents séparés ou divorcés, bénéficiant de la résidence alternée pour leur/s enfant/s au domicile de chacun d'eux, dès lors qu'ils sont affiliés au Service des Prestations Médicales de l'Etat.
- **Allocation prénatales**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - Conditions d'attribution :
 - En cas de grossesse, les assurées relevant du SPME ou les ayants droit d'un/e assuré/e du SPME peuvent bénéficier des allocations prénatales servies par ce Service.
- **Allocation de crèche**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - Les fonctionnaires ou agents de l'État et de la Commune en activité, peuvent prétendre au bénéfice d'une allocation de crèche, à compter de la date de la demande.
 - Conditions d'attribution :
 - Le chef de foyer doit être affilié au Service des Prestations Médicales de l'État et percevoir les allocations familiales
 - Les deux parents membres du foyer exercent une activité professionnelle
 - Le parent vivant seul doit avoir à sa charge son/ses enfant/s
 - Les ressources du foyer n'excèdent pas un plafond fixé par arrêté ministériel.
- **Allocation exceptionnelle de rentrée scolaire**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - L'allocation exceptionnelle de rentrée scolaire est allouée aux foyers mariés ou vivant maritalement, dont l'un des membres au moins est fonctionnaire ou agent de l'Etat ou de la Commune.
 - Conditions d'attribution :
 - Ne pas dépasser un plafond de ressources
 - Percevoir les allocations familiales du SPME
 - Ne pas bénéficier de la perception d'une allocation comparable.

LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

FAMILLE

- **Allocation de scolarité**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - Conditions d'attribution :
 - Les fonctionnaires et agents de l'État et de la Commune, chefs de foyer, en activité ou en retraite, relevant du Service des Prestations Médicales de l'État, ont droit à une allocation de scolarité pour leurs enfants dont ils ont la charge si ceux-ci sont âgés de moins de 21 ans et inscrits au titre de l'année scolaire en cours, dans un établissement d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, et sous réserve d'avoir perçu les allocations familiales du Service des Prestations Médicales de l'État.
- **Allocation de fin d'année**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - Conditions d'attribution :
 - Les fonctionnaires de l'État et de la Commune en activité ou placés en détachement dans un établissement public au 31 décembre de l'année en cours
 - Les agents et les autres personnels rémunérés de l'État et de la Commune justifiant d'au moins trois mois de service continu au 31 décembre de l'année en cours
 - Les fonctionnaires et les agents retraités de l'État et de la Commune, résidant à titre principal à Monaco et affiliés au Service des Prestations Médicales de l'État
 - Sous réserve que leur foyer n'ouvre pas droit à la perception d'une allocation comparable auprès d'un autre régime de prestations familiales, lorsque le chef de foyer exerce une activité professionnelle en France ou dans le secteur privé à Monaco.
- **Allocation de vacances**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - Conditions d'attribution :
 - L'allocation de vacances est allouée au foyer dont le chef de foyer est fonctionnaire ou agent de l'État ou de la Commune si les ressources du foyer ne dépassent pas un plafond fixé par arrêté ministériel.
 - L'attributaire est la personne à laquelle sont versées les prestations familiales.
 - En cas de résidence alternée de l'enfant au domicile de chacun de ses parents, l'allocation de vacances est versée par moitié à chacun d'eux, à moins qu'une décision de justice ou un accord écrit entre les parents ne désigne celui d'entre eux auquel l'allocation sera intégralement versée.
- **Allocation d'orphelin**
 - Service des Prestations Médicales de l'Etat
 - Conditions d'attribution :
 - L'allocation d'orphelin est due aux fonctionnaires et agents de l'Etat et de la Commune, pour chacun des enfants au titre duquel ils bénéficient des allocations familiales, lorsque l'autre parent est décédé ou déclaré absent ou présumé décédé en vertu des articles 84 à 115-4 du Code civil.
 - L'allocation d'orphelin est également due, sous certaines conditions, à toute personne physique n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ou d'agent de l'Etat ou de la Commune, ou à tout établissement public qui accueille et assume la charge de tout enfant dont le père, la mère ou les deux sont décédés ou déclarés absents ou présumés décédés en vertu des dispositions précitées du Code civil.
 - Cette allocation n'est plus servie lorsque l'orphelin cesse d'être à charge de l'attributaire ou interrompt sa scolarité ou atteint l'âge de 21 ans.

Concernant les allocations servies par le Service des Prestations Médicales de l'Etat, l'équivalent existe pour les salariés dépendant des Caisses Sociales de Monaco.



LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

ENFANTS ET ÉTUDES

- **Bourse d'études**
 - Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
 - Conditions d'attribution :
 - Être monégasque
 - Ou conjoint(e) de monégasque
 - Ou dépendant(e) d'un(e) Monégasque
 - Ou un des parents est fonctionnaire
 - Ou résident(e) depuis au moins 10 ans.
- **Bourse de perfectionnement en langue étrangère**
 - Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
 - Cette bourse est destinée à permettre un séjour linguistique aux élèves (à partir de la 6ème) et aux étudiants.
 - Conditions d'attribution :
 - Monégasques
 - Conjoint(e) de Monégasque
 - Dépendant(e) d'un Monégasque
 - Dont l'un des parents est fonctionnaire
 - Résidents à Monaco depuis au moins 10 ans.
- **Bourse de stage**
 - Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
 - Conditions d'attribution :
 - Monégasque
 - Conjoint(e) de Monégasque, non légalement séparés
 - Nés d'un ascendant monégasque et résidant en Principauté ou dans le département limitrophe au moment du dépôt de la demande
 - Issu d'un foyer dont l'un des parents est monégasque et résidant en Principauté ou dans le département limitrophe au moment du dépôt de la demande
 - Dépendant d'un Monégasque et résidant en Principauté ou dans le département limitrophe au moment du dépôt de la demande
 - Résidant depuis au moins dix ans en Principauté
 - Au moment de la demande de bourse vous devez :
 - Soit poursuivre des études dans l'enseignement supérieur (formations généralistes, professionnelles ou technologiques)
 - Soit avoir achevé votre formation sans avoir jamais eu d'activité rémunérée, en dehors d'emplois saisonniers
 - Vous devez avoir moins de 30 ans au moment du dépôt des dossiers.
- **Allocation de cantine**
 - Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
 - Conditions d'attribution :
 - Élèves de nationalité monégasque ou qui, s'ils sont étrangers, ont la faculté d'opter pour ladite nationalité
 - Élèves de nationalité étrangère qui sont, soit nés d'un ascendant monégasque, soit issus d'un foyer dont l'un des parents est monégasque, soit dépendants d'un ressortissant monégasque
 - Élèves de nationalité étrangère qui sont soit à la charge, soit orphelins d'un agent de l'État ou de la Commune, d'un agent d'un établissement public ou d'un Service français installé par Traité en Principauté depuis au moins cinq ans, en activité ou à la retraite et, dans ce dernier cas, demeurant à Monaco ou dans les communes limitrophes
 - Élèves de nationalité étrangère dont les parents résident à Monaco depuis 10 ans au moins
 - Les parents doivent, en outre, remplir l'une des conditions suivantes :
 - Père veuf, divorcé ou séparé, ou mère veuve, divorcée ou séparée
 - Famille dont les deux parents exercent une activité professionnelle
 - Famille comptant au moins trois enfants vivant au foyer.
- **Aide financière facilitant l'accès au prêt étudiant**
 - Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
 - Elle permet un soutien financier complémentaire aux bourses d'études.
 - Conditions d'attribution :
 - Être monégasque
 - Être âgé de 30 ans au plus au 31 décembre de l'année de la demande.

LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

ENFANTS ET ÉTUDES

- **Bourse de promotion sociale**

- Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Elle permet de reprendre des études ou de se reconvertir dans une nouvelle branche.
- Conditions d'attribution :
 - Avoir moins de 50 ans au moment de la demande.
 - Elle doit être demandée avant le début de la formation.
 - Les candidats fonctionnaires ou agents de l'Etat devront, en outre, effectuer une demande d'aide financière auprès de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

- **Bourse de spécialisation en langue étrangère**

- Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Les bourses de spécialisation sont destinées aux personnes exerçant déjà, en Principauté, une activité professionnelle rémunérée et qui souhaitent acquérir dans une langue étrangère un vocabulaire spécialisé nécessaire à l'exercice de leur profession.
- Conditions d'attribution :
 - Soit pour une durée de séjour d'un mois
 - Soit pour des durées de séjours plus longues mais ne pouvant excéder un an
 - Justifier de l'intérêt que votre séjour à l'étranger présente pour l'activité de votre entreprise et le déroulement de votre carrière en produisant un certificat de votre employeur visé par le Département des Finances et de l'Économie.



DIVERS

- **Aides sociales ponctuelles**

- Assistante sociale de la Mairie
- Objectif : actions de soutien ponctuel, de mesures d'accompagnement et de suivi de situations douloureuses
- Conditions d'attribution :
 - Être de nationalité monégasque
 - Ou parents d'enfants monégasques
 - Ou employés municipaux.

LES DOSSIERS DE L'UFM : LES AIDES ET LES ALLOCATIONS MONÉGASQUES

PERSONNES HANDICAPÉES

- **Allocation aux adultes handicapés**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales - Division de l'inclusion sociale et du handicap
 - L'ouverture de droit à l'allocation aux adultes handicapés concerne les personnes handicapées résidant à Monaco.
 - Toute personne reconnue handicapée par la Commission d'Évaluation du Handicap a droit à une garantie de ressources sous forme d'allocation mensuelle, qui peut être assortie d'allocations complémentaires et de tickets service.
 - Cette allocation peut être servie en totalité (85% du salaire minimum de référence fixé annuellement par arrêté ministériel) ou en différentiel d'autres ressources.
 - Conditions d'attribution :
 - Résider à Monaco
 - Être atteint d'un handicap dont le taux d'incapacité permanente est au moins égal à 50 %
 - Ne pas pouvoir prétendre à un avantage de vieillesse ou d'invalidité ou à une rente d'accident de travail d'un montant au moins égal à l'allocation aux adultes handicapés.
- **Allocation logement pour adulte handicapés**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales - Division de l'inclusion sociale et du handicap
 - Conditions d'attribution :
 - Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés
 - Être locataire d'un logement indépendant ou conjoint de locataire
 - Résider en Principauté depuis 3 ans au moins.
- **Allocation supplémentaire d'invalidité ou de handicap**
 - Service des Séniors et de l'Action Sociale de la Mairie
 - Objectif : compléter les aides perçues
 - Conditions d'attribution :
 - Être de nationalité monégasque
 - Bénéficiaire
 - Soit du versement de l'allocation aux adultes handicapés (versée par la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales)
 - Soit du versement de l'allocation handicap vieillesse (versée par la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales)
 - Soit d'une pension ou d'une rente d'invalidité servie par un régime obligatoire d'assurance maladie ou au titre de la législation sur les accidents du travail et des maladies professionnelles.
- **Allocation d'éducation spéciale pour mineur**
 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales - Division de l'inclusion sociale et du handicap.
 - Cette allocation concerne toute personne qui assume la charge d'un mineur reconnu handicapé.
 - Conditions d'attribution :
 - Résider à Monaco
 - Constituer un dossier pour la commission d'Évaluation du Handicap auprès de la Division Inclusion Sociale et Handicap, située au 23 avenue Albert II au 2ème étage, qui estimera le taux d'incapacité
 - Assumer la charge d'un mineur handicapé dont le taux d'incapacité permanente est au moins égal à 50 %.



CADEAU POUR NOS ADHÉRENTES

Bande dessinée "DEVOTA"

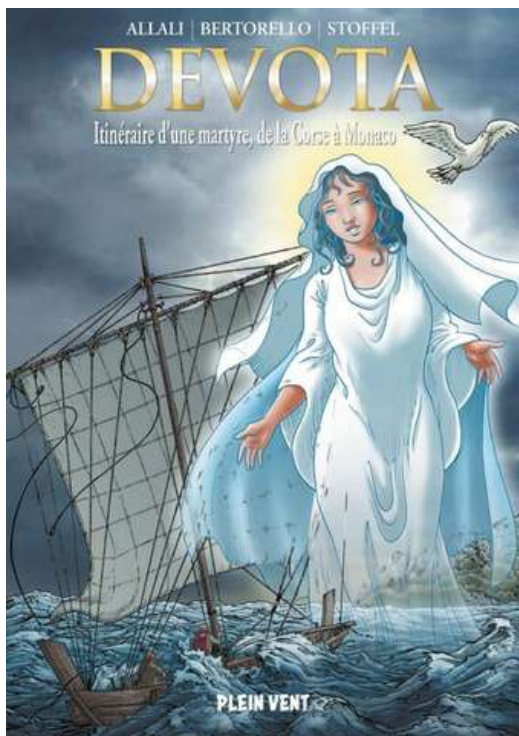
La bande dessinée Devota (source www.devota.net) : "À la fin du III^e siècle sous le règne de Dioclétien la persécution contre les chrétiens redouble d'intensité. Tandis qu'à Rome les chrétiens ont peur, en Corse, dans son village de Mariana, vit une jeune fille sous la protection d'Euticus, un notable converti à la religion du Christ. Mais l'arrivée du préfet Barbarus marque la fin de cette existence tranquille : notre héroïne va être arrêtée, torturée et assassinée avant que miraculeusement son corps arrive sur une barque jusqu'aux rivages de l'actuelle Principauté de Monaco".

Monsieur Roger Rossi, mécène de ce projet, a la gentillesse d'offrir un exemplaire de cette Bande dessinée à chaque adhérente de notre association.

Nous tenons à le remercier de tout cœur pour sa générosité et sa contribution à la mise en valeur de la Sainte Patronne de Monaco.



Monsieur Roger Rossi et Madame Sylvana Santino Rossi lors de la remise des exemplaires de la bande dessinée.



Couverture de la bande-dessinée

Vous pouvez venir retirer votre exemplaire de la bande dessinée, le mardi pendant notre permanence entre 15h et 18h.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de nous contacter au 92.05.95.05 ou à l'adresse contact@ufm.mc, nous vous la ferons parvenir.

COUPS DE DE L'UFM

CELLULE EMPLOI-JEUNES

Cette rubrique permet de vous parler de nos petites astuces, de nos "bons plans", de tout ce que nous aimons dans notre si belle Principauté.

Ce numéro est consacré à la Cellule Emploi-Jeunes.

Depuis juin 2022, elle propose un site internet qui permet de créer un lien entre le monde de l'entreprise et la jeunesse. C'est ce site, particulièrement bien construit, que nous avons souhaité mettre à l'honneur.

La Cellule Emploi-Jeunes dépend de la Direction du Travail qui est placée directement sous la responsabilité de Monsieur Christophe Robino, Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Affaires Sociales et la Santé. La Direction du Travail est dirigée par Madame Pascale Pallanca. La Direction du Travail se scinde en deux parties. D'un côté, le Service de l'Inspection du Travail, de l'autre, le Service de l'Emploi. Nous tenons à remercier chaleureusement Madame Sandra Lefranc, responsable de la Cellule Emploi-Jeunes qui nous a reçu et permis la réalisation de cet article.

La Cellule Emploi-Jeunes a été créée en 1999. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 26 ans qu'ils soient monégasques, résidents de la Principauté ou résidents dans les communes limitrophes et ayant été scolarisés à Monaco.

Elle a pour vocation d'être une passerelle entre le monde du travail et les étudiants ou primo demandeurs d'emploi pour les mettre en relation avec les employeurs de la place monégasque. Elle recense les différentes offres de stage, d'alternance ou d'emploi pour celles et ceux qui cherchent un job étudiant, un emploi saisonnier, un premier emploi, un stage ou un contrat d'apprentissage.

La Cellule Emploi-Jeunes du Service de l'Emploi :

- Met en relation les jeunes et les entreprises de la Principauté
- Informe sur le marché de l'emploi monégasque
- Apporte son aide dans la rédaction de la lettre de motivation, du CV et dans la préparation des entretiens de recrutement.
- Propose un suivi personnalisé, quel que soit le niveau d'études ou le secteur d'emploi concerné

Pour cela, elle travaille en collaboration avec les entreprises afin :

- De les aider à rédiger leurs offres d'emploi
- De leur proposer des candidatures de jeunes présentant les profils recherchés
- De les accompagner dans leur recherche de jeunes étudiants dans le cadre d'un stage ou d'un contrat d'apprentissage.

Le site de la Cellule Emploi-Jeunes permet à la fois aux jeunes de contacter une multitude d'entreprises monégasques, mais également aux employeurs de se renseigner sur toutes les démarches administratives en lien avec l'accueil ou l'embauche d'un profil junior.



COUPS DE DE L'UFM

CELLULE EMPLOI-JEUNES

Le site se décline en différentes rubriques : Accueil, Cellule Emploi-Jeunes, Je suis un Jeune, Rechercher une entreprise, Je suis une Entreprise, Actualités, FAQ (Foire Aux Questions).

Nous vous les présentons en quelques mots :

La page d'Accueil permet d'accéder aux différentes rubriques.

Cellule Emploi-Jeunes

- Cette page reprend les missions et les fonctions de la cellule Emploi-Jeunes.



Je suis un jeune

- Cette rubrique permet aux jeunes d'accéder à des sous-rubriques en fonction de leurs recherches :
 - Stage
 - Ce qu'est un stage
 - Comment en chercher un
 - Quelques renseignements sur les gratifications possibles.
 - Alternance
 - Ce qu'est une alternance
 - Les avantages
 - Les grilles de rémunération
 - Découvrir les écoles en alternance
 - Liste des établissements qui proposent ce type de formations.
 - 1er emploi et job étudiant.

Rechercher une entreprise

- Cette partie liste l'ensemble des stages et des alternances proposées par les entreprises.

Je suis une entreprise

- Cette rubrique permet aux entreprises d'accéder à des sous-rubriques en fonction de leurs demandes :
 - Accueillir un stagiaire
 - Recruter un alternant
 - Embaucher un jeune
 - Inscrire son entreprise.

Actualités

- Cette rubrique regorge de conseils et d'astuces : comment réussir un entretien d'embauche, comment rédiger une lettre de motivation, etc.

F.A.Q.

- Ici, vous pourrez trouver un certain nombre de réponses à vos questions.

NOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

ACTIVITÉS À VENIR

PERMANENCE

Le mardi de 15h à 18h
Sauf pendant les vacances scolaires.



GOÛTER DE NOËL

Mardi 13 décembre à partir de 16h30

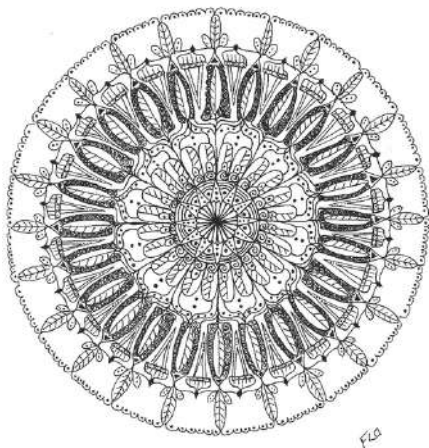


ATELIER MANDALA

Mercredi 25 janvier à 14h30

Florence vous propose d'apprendre à réaliser un Mandala. Un bon moyen de se relaxer et de se détendre.

Inscriptions au 92.05.95.05 et contact@ufm.mc



COURS DE CHANT

Mardi de 11h à 13h
Sauf pendant les vacances scolaires

Venez partager un moment d'enchantement grâce à la générosité, la bienveillance et la gentillesse de Janine qui partage ses compétences vocales et vous permet d'apprendre à chanter.



GROUPE DE RÉFLEXION

Mardi 28 février de 18h à 20h30

Mardi 28 mars de 18h à 20h30

Le thème des prochaines séances concernera la santé au travail.

Dans le magazine du mois de juin 2023, la rubrique des "Dossiers de l'UFM" vous proposera un compte-rendu des réunions.



GÂTEAU DES ROIS

Samedi 7 janvier 2023 entre 15h et 18h

Le Conseil d'Administration vous propose de renouer avec le traditionnel goûter du Gâteau des Rois.
Nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 janvier 2023 entre 15h et 18 heures dans le magnifique cadre du restaurant Azzura Kitchen de l'hôtel Novotel.

**Inscriptions pour les adhérentes à jour de cotisation au
92.05.95.05 ou par mail à l'adresse contact@ufm.mc**



Crédit Photo : Hôtel Novotel Monaco



CONFÉRENCE SUR L'ENDOMÉTRIOSE

MARDI 17 JANVIER 2023 À 18H30

Le Conseil d'Administration est très sensible aux problématiques liées à la santé des femmes. Nous vous avons proposé le 7 mai 2022 une première conférence de présentation du Monaco Pelvic Center (C.H.P.G.).

Pour ce nouveau rendez-vous, le Docteur Guillaume Doucède, gynécologue obstétricien au Centre Hospitalier Princesse Grace, viendra nous parler de l'endométriose.

En effet, l'endométriose concerne une patiente sur 10 avec un délai moyen de diagnostic de 7 ans. Cette pathologie associe différents type de symptômes (douleurs pelviennes chroniques, infertilité, troubles digestifs ...) pouvant altérer très significativement la qualité de vie des patientes. Le Docteur Doucède vous expliquera l'endométriose et sa physiopathologie, les différents symptômes associés et les traitements existants qu'ils soient médicamenteux, para médicaux et chirurgicaux.



CENTRE HOSPITALIER
PRINCESSE GRACE

Inscriptions au 92.05.95.05 ou par mail à l'adresse contact@ufm.mc

EXPOSITION AU MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

"D'un monde à l'autre, du visible à l'invisible"

Mercredi 18 Janvier 2023 à 14h30

Madame Elena Rossoni-Notter, Directeur du Musée d'Anthropologie et son équipe, nous proposent une visite guidée très VIP de la nouvelle exposition « D'un Monde à l'Autre, du visible à l'invisible »

Cette exposition invite le public à découvrir des collections inédites et originales conservées, parfois depuis plus d'une centaine d'années, par le Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco.

Il s'agit d'un voyage dans le temps, au cœur de différents pays, de Monaco au Chili. Les visiteurs apprécieront les découvertes remarquables effectuées en Italie, en Jordanie, en Mongolie, tout en s'initiant aux pratiques actuelles de guérisseurs insulaires. Pas moins de 8 espaces invitent les visiteurs à la découverte de rites ancestraux. Depuis quand prenons-nous soin de l'Autre ? Comment l'archéologie peut-elle rendre compte de la présence de rituels ? Quels sont les témoignages les plus anciens ou les plus proches de nous géographiquement ?

Les célèbres sépultures originales des Grimaldi datées de -25 000 ans, une momie égyptienne exposée pour la première fois, des reproductions 3D du site de Jebel al-Mutawwaq, ou encore la collection d'Atacama et son état de conservation optimal, viendront alimenter ces questionnements tout en proposant des clés de lecture. Les mystères de l'Au-delà se dévoilent peu à peu..."

Le Conseil d'Administration la remercie pour sa générosité et espère que vous nous retrouverez pour un nouveau moment de partage culturel.



Inscriptions au 92.05.95.05 ou par mail à l'adresse contact@ufm.mc

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Inscriptions au 92.05.95.05 ou pendant la permanence du mardi après-midi
Places limitées

Date	Lieu	Activité	Horaire	Page	Information complémentaire
Mardi 13 décembre	Siège social	Goûter de Noël	16h30	36	
Mardis 20 décembre et 27 décembre	Vacances scolaires	Pas de permanence, ni de cours de chant			
Samedi 7 janvier 2023	Hôtel Novotel	Gâteau des Rois	15h00	37	Etre à jour de cotisation pour l'année 2023
Mardi 17 janvier 2023	Siège social	Conférence Endométriose	18h30	38	
Mercredi 18 janvier 2023	Musée d'Anthropologie	Visite guidée VIP exposition	14h30	39	
Mercredi 25 janvier 2023	Siège social	Atelier Mandala	14h30	36	
Mardi 7 février 2023	Siège social	Happy Hour	18h00	8	
Mardi 28 février 2023	Siège social	Groupe de réflexion	18h à 20h30	36	
Mercredi 8 mars 2023	Siège social	Atelier Terrarium	14h	4	
Mardi 28 mars 2023	Siège social	Groupe de réflexion	18h à 20h30	36	